

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Décision du 2 juillet 2012 modifiant la décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

NOR : DEVK1226891S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales au sein du comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la décision du 10 novembre 2011 portant nomination des représentants du personnel au comité technique ministériel institué au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu la lettre de démission du 3 mai 2012 de M. Christian GROLIER en tant que membre suppléant au comité technique ministériel ;

Vu la liste des candidatures de FO au scrutin du CTM du 20 octobre 2011,

Décide :

Article 1^{er}

M. Éric DESTABLE est nommé au comité technique ministériel en qualité de représentant du personnel comme membre suppléant, au titre de l'organisation CGT-FO, en remplacement de M. Christian GROLIER.

Article 2

L'article 1^{er} de la décision du 10 novembre 2011 susvisée est modifié comme suit :

« 2. *Membres suppléants*

Au titre de l'organisation CGT-FO :

Mme Jacqueline BALZA.

M. Gérard COSTIL.

M. Éric DESTABLE.

M. Didier PENNES. »

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 2 juillet 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général,
J.-F. MONTEILS